



Prévenir les risques administratifs et pénaux dans les marchés publics avant la notification du marché : comment y remédier et les éviter

Date : Vendredi 23 septembre 2022 - 9h à 11h15

Lieu : Visioconférence (application Zoom)

Accessibilité : formation accessible aux personnes en situation de handicap

Tarif : 200 € H.T. par participant

Informations et inscriptions : formation@seban-avocat.fr et au 01 45 49 48 49.

Délai d'accès : Inscription ouverte jusqu'à deux jours ouvrés avant la formation

PROGRAMME

Seront abordés les points suivants :

- Appliquer les principes de la commande publique ;
- Prévenir les risques liés à la définition des besoins, à la rédaction des documents de la consultation, à la computation des seuils ;
- Identifier les risques dans la procédure de passation : la publicité, la procédure, les critères d'attribution, la procédure de sélection des candidatures et des offres ;
- Appréhender les situations de conflits d'intérêts et les risques associés, auprès des différents intervenants dans la consultation ;
- Savoir réagir aux situations susceptibles de relever d'un risque pénal pour l'acheteur : la prise illégale d'intérêt, le délit d'octroi d'avantages injustifiés, le faux et usage de faux ;
- Rappeler les voies et les délais de recours : référé précontractuel, référé contractuel, recours en contestation de validité du contrat, poursuite pénale et prescription des délits et des crimes en marché public.

OBJECTIFS

Savoir identifier les situations à risques et adopter les bonnes pratiques pour prévenir les risques dans les procédures de passation des marchés publics.

PREREQUIS

Connaissance pratique du code de la commande publique.

PUBLIC CONCERNE

- Direction générale
- Services juridiques
- Services achats, commande publique, services techniques, etc.
- Collectivités territoriales, établissements publics, OPHLM, etc.

INTERVENANTS



Elisabeth Fernandez-Bégault

Avocate associée de SEBAN OCCITANIE



Romain Denilauler

Avocat à la Cour de SEBAN OCCITANIE

METHODE PEDAGOGIQUE

- Approche pratique ;
- Exposé de l'état du droit et de la jurisprudence ;
- Questions / réponses avec les participants ;
- Discussion autour des retours d'expérience ;
- Support pédagogique.

MODALITES D'EVALUATION

QCM et questionnaires de satisfaction à chaud et à froid.